

1  
 Séance Du lundi 8 mai 1914.

—  
 7<sup>h</sup>4

Présidence de M. Peytral.

—  
 La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : M. M. Armon, Amie, Barbier, Alexandre Bérard, Cahet, Chautemps, Congba, Doumer, Dupont, Ferdinand Dreyfus, Lucien Dubert, Chastenet, Lintilhac, Millies-Lacroix, Gérard, Couron.

M. Armon, rapporteur général, rend compte de ce qui s'est passé à la commission de l'impôt sur le revenu, au sujet de l'art. 7 à 28 de la loi de finances. Elle a considéré qu'il n'y avait pas lieu d'attendre la discussion de la loi de finances pour préparer son rapport sur le dernier projet d'impôt sur le revenu voté par la Chambre, lequel, tout en contenant encore de divergences profondes avec celui qu'a voté le Sénat, s'en rapproche cependant d'une manière très sensible.

Dans ces conditions, M. le rapporteur général pense que la commission des finances, tout en restant saisie du projet, peut demander à la commission de l'impôt sur le revenu

2  
1

d'audier le dernier projet voté par la Chambre et de lui communiquer le résultat de ce nouvel examen. mais pour atteindre le but qu'on se propose, il serait nécessaire que cette demande fût autorisée officiellement et non officieusement, c'est-à-dire que le Sénat, en séance publique, autorise les Présidents des deux commissions à s'entendre sur ce point.

À la suite d'une discussion à laquelle prennent part M. M. Donner, Gouron, De Selves, Killies-decroix, Couyba et le rapporteur général, la commission d'oids que M. le Président est autorisé à s'entendre avec M. le Président de la commission de l'impôt sur le revenu pour demander au Sénat que cette dernière soit autorisée à faire une nouvelle étude de la question et à convoquer, s'il y a lieu le ministre des finances en vue de préparer un rapport à la suite duquel la commission des finances, au moment où aura lieu la discussion de la loi de finances, verra si elle doit maintenir sa première décision de disjonction des articles 7 à 28 ou adopter le projet de surtaxe de quatre pour cent aux contributions directes voté par la Chambre des députés.

M. De Selves présente ensuite un

rapport verbal sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la pension des agents et préposés du service actif des Douanes et de l'Administration des eaux et forêts. Après avoir fait l'historique du projet et énuméré ses principales dispositions, il déclare que ses conclusions tendent à ratifier les décisions de la Chambre. Cependant il se propose, sur la demande de l'Administration des Douanes, d'apporter une petite modification au texte voté par la Chambre. Il s'agit des douaniers mis à la retraite à la suite d'infirmités contractées dans le service à la suite d'un acte de dévouement. On pourrait insérer dans le projet de loi une disposition portant que ces préposés, quel que soit leur âge, bénéficieront de la retraite de 900 fr. accordée aux préposés de la 1<sup>re</sup> classe.

M. Millies-Lacroix fait observer que la commission ne pourrait se prononcer sur une semblable proposition que sur la demande formelle du Gouvernement. Si insignifiante que soit l'augmentation de crédit qui résulterait de cette mesure, ce serait la porte ouverte à toutes sortes de réclamations.

no. le Président partage la manière de voir de no. Nothier - lecroix et demande à la commission de vouloir bien s'en tenir au texte voté par la Chambre pour ne pas retarder le vote du projet.

Il en est ainsi décidé et, sous cette réserve, le rapport est adopté.

no. De Selves présente un second rapport verbal sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires pour l'exercice 1914, en vue de réduire la durée du travail dans les établissements industriels relevant du ministère des Finances et du ministère de la Guerre.

Il constate tout d'abord qu'il s'agit beaucoup moins, lorsqu'on lit attentivement le projet voté par la Chambre, de l'application en France de la semaine anglaise que de la réduction à 49 heures de la durée du travail hebdomadaire. Il donne, à l'appui de cette assertion, lecture de divers passages de l'exposé des motifs soumis à la Chambre des députés et du rapport de m. Albert Thomas.

no. le rapporteur déclare ensuite qu'il s'est préoccupé avant tout de la question de

5

savoir si on pouvait faire face à l'application des mesures proposées avec le crédit de 5 millions, en chiffre rond, demandé par le Gouvernement. Je s'en est adressé d'abord au ministre des finances qui lui a répondu par une lettre dont il donne lecture et de laquelle il résulte qu'il y aura lieu, pour l'exécution du projet de loi, de construire de nouvelles manufactures dont la dépense est amorcée dans le chapitre 41 du ministère des finances (art. 1<sup>er</sup>).

A la suite de la lecture de la lettre de M. le ministre des finances, l'orateur lit la réponse que lui a faite, sur la même question, M. le ministre de la guerre, celui-ci ne pouvant lui fournir que des renseignements très vagues sans aucune précision. Il ne croit pas, quant à lui, qu'on puisse considérer comme définitive la demande de crédits figurant dans le projet de loi; on ne peut, en somme, se rendre compte de la dépense.

L'honorable membre donne lecture de divers documents: paragraphe du rapport de M. Albert Thomas, page 6; rapport de M. Godard; circulaire de la Confédération générale du Travail, desquels il résulte

que la semaine de 49 heures que l'on  
 réclame n'est qu'un lever de rideau, une  
 première étape vers l'application de la  
 semaine anglaise dans l'ensemble de  
 l'industrie française. La commission ne  
 se trouve donc pas en présence d'une demande  
 de crédit indéterminée, mais d'un problème  
 très complexe et qui n'est peut-être pas  
 de la compétence de la commission des  
 finances. C'est ce que M. le rapporteur  
 dira dans son rapport.

M. M. Couron et Dupont s'associent  
 à la manière de voir de M. De Selves et  
 se rallient à ses conclusions.

Sur la demande de M. le Président,  
 M. De Selves donne lecture du rapport  
 qu'il a préparé.

M. le Président approuve le rapport  
 et la commission semble unanime à lui  
 donner aussi son approbation, mais il fait  
 remarquer à son auteur qu'il a passé sans  
 silence les considérations financières, c'est à  
 dire le point le plus important pour la  
 commission des finances, et lui demande de  
 vouloir bien, sous ce rapport, les compléter.

M. Couron fait connaître à la

7  
 commission que dans une séance du  
 Conseil supérieur du travail, on a fait  
 remarquer que l'application de la semaine  
 anglaise amènerait fatalement une reso-  
 lution de la main d'œuvre.

no. De Selves s'engage à compléter  
 son rapport suivant les indications de M.  
 le Président.

no. Chastenet, rapporteur du budget  
 de l'Algérie, revient sur une question  
 qu'il a déjà soumise à la commission  
 au sujet d'un crédit relatif aux dépenses  
 des inspecteurs des ports de l'Algérie mis  
 à la charge de la métropole et qui  
 incombe au budget de la colonie, crédit  
 dont le sous-secrétaire d'Etat de la  
 marine marchande demande le rétablissement  
 à son budget.

La commission adopte ce rétablissement,  
 mais à la condition que le ministre  
 intéressé le demande expressément.

no. le Président demande à no. —  
Chastenet de saisir le plus tôt possible  
 de cette question no. Fenouillet, rapporteur  
 du budget de la marine marchande.

no. De Selves entretient en tête de la

8

commission d'un projet relatif à la  
garantie des objets d'or et d'argent destinés  
à l'exportation, dont <sup>lui</sup> il a déjà soumis le  
rapport et qu'elle a approuvé, mais qui a  
soulevé les réclamations des commissaires  
présents. Je voudrais savoir si le Gouvernement  
se retire ou non son projet.

M. le Président répond que M. le  
rapporteur n'a qu'à informer M. le ministre  
des finances de ce qui s'est passé au sein de  
la commission et de lui demander ce qu'il  
a l'intention de faire à ce sujet.

La commission laisse à M. le Président  
le soin de le convoquer quand il le  
jugera nécessaire.

La séance est levée à 5 heures.

---